

Genève, avril 2016

Chère équipe DEI,

Le Secrétariat International de Défense des Enfants International (DEI-SI) souhaite partager avec vous les dernières nouvelles de Genève, et en particulier celles relatives à la 31^e session du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies (HRC-31) qui s'est déroulée du 29 février au 24 mars.

La 31^e session du Conseil des droits de l'homme est la première session de 2016, année qui marque le 10^e anniversaire du Conseil. À cette occasion, il a été décidé d'organiser une table ronde sur les progrès accomplis et les défis du Conseil lors de la 32^e session du Conseil (juin 2016). 2016 marque aussi le 50^e anniversaire du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) pour lequel la 31^e session du Conseil a organisé une table ronde (1^{er} mars).

Toutes les informations pertinentes relatives à la session sont disponibles [en ligne](#) en anglais, français, espagnol et arabe.

➤ LA JUSTICE DES ENFANTS

L'Étude globale sur les enfants privés de liberté (GSCDL) : DEI continue de coordonner le Groupe d'ONG qui est aujourd'hui constitué de plus de quatre-vingt-dix ONG du monde entier. Nous continuons de travailler pour avancer de manière concrète sur cette importante Étude et nous avons ainsi, pendant la 31^e session du Conseil, organisé un événement avec les principaux organismes des Nations Unies : le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants (O/SRSG/VAC), le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés (SRSG/CAAC), le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (OHCHR), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). L'évènement avait pour but d'encourager les responsables politiques à soutenir et à s'engager dans le projet de l'Étude globale, et incluait un [message vidéo](#) du Secrétaire général adjoint des Nations Unies, M. Jan Eliasson qui soulignait la nécessité d'un engagement (politique et financier) urgent pour cette cause. Peggy Hicks, la Directrice de la Division de la recherche et du droit au développement du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR) a indiqué que son bureau était disposé à accueillir le Secrétariat de l'Étude si des financements étaient trouvés. Anna Giudice Saget de l'UNODC a ajouté que l'UNODC serait prêt à prendre en charge l'analyse et la collecte de données pour l'Étude, également à condition que des financements soient trouvés. DEI a fait une [déclaration](#) au CDH au cours du dialogue interactif avec la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants (8 mars) afin d'encourager les États à apporter leur soutien à cette étude. DEI va continuer, avec les autres membres du Groupes d'ONG et les agences du Groupe d'étude des Nations Unies, de travailler pour obtenir des engagements financiers et politiques concrets afin de donner vie à l'Étude. La phase préliminaire (qui a commencé en mars 2014) au cours de laquelle DEI a mené une campagne qui appelait à la mise en place d'une Étude et a mobilisé un appui politique, devrait prendre fin prochainement. Une fois que des financements nécessaires auront été trouvés, un Secrétariat sera mis en place et un Expert indépendant sera nommé. Les sections nationales de DEI pourront activement s'impliquer dans la phase de mise en œuvre et le Comité exécutif international (CEI) devra définir un plan d'action pour cette phase.



Durant la 31^e session, DEI a également organisé un évènement pour présenter le tout premier **Guide pratique européen dédié au monitoring des lieux de privation de liberté pour les enfants**, un projet qui a été dirigé par DEI-Belgique avec DEI-France, DEI-Pays-Bas, DEI-Italie, le Secrétariat International de DEI et d'autres acteurs importants dont le Conseil de l'Europe. Le Guide pratique est un outil innovant qui donne à l'enfant un point de vue clair et adapté sur la surveillance des lieux de détention des enfants. DEI a fait une **déclaration** pendant le dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur la torture (8 mars) appelant les États membres à mettre en place des organismes indépendants pour garantir une bonne surveillance des lieux de détention des enfants et à utiliser le Guide pratique comme plan d'action.

La 31^e session du CDH a aussi vu l'adoption de résolutions pertinentes sur la question de la justice avec notamment une **résolution (A/HRC/31/L.1) sur l'intégrité de l'appareil judiciaire** invitant les États membres à fournir l'accès à un recours effectif pour les personnes ayant été victimes d'une arrestation arbitraire prolongée ou de souffrances physiques ou mentales à cause d'un accès insuffisant à l'appareil judiciaire normal. Une **résolution (A/HRC/31/L.18) sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques** a également été adoptée et incite les États à prendre les mesures nécessaires pour faire face au problème de la surreprésentation des personnes appartenant à des minorités en détention provisoire ou en prison et à faire disparaître les obstacles qui empêchent les minorités de signaler une violation de leurs droits ou d'accéder à la justice. Une **résolution (A/HRC/31/L.26/Rev.1)** a aussi été adoptée sur **la torture ou les traitements et peines inhumains ou dégradants - garanties pour prévenir la torture pendant la garde à vue et la détention provisoire** pour inviter les États à adopter et à appliquer des garanties juridiques et procédurales contre la torture et autres traitements inhumains ou dégradants; cette résolution demande également au Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme d'organiser une réunion dans l'objectif d'échanger sur les expériences et pratiques nationales.

➤ **LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION ET L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS**

Le CDH-31 comprenait la Journée annuelle sur les droits de l'enfant (7 mars) qui était cette année intitulée « Les technologies de l'information et de la communication et l'exploitation sexuelle des enfants ». À cette occasion, DEI a coparrainé une **déclaration** faite par Plan International qui insistait sur le fait que les technologies de l'information et de la communication, bien qu'étant un outil important pour émanciper les enfants et renforcer les systèmes de protection (notamment avec la numérisation des actes de naissance), nécessitent des mesures adaptées pour protéger les enfants. Le Conseil a adopté sa résolution annuelle sur les droits de l'enfant ((**A/HRC/31/L.9/Rev.1**).

➤ **LES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)**

Le panel annuel de haut niveau sur l'intégration des droits de l'homme (29 février) était dédié cette année aux **Objectifs de Développement Durable**: « L'Agenda 2030 pour le développement durable et les droits de l'homme, avec un accent sur le droit au développement ». DEI a signé une **déclaration commune** avec 16 autres ONG, appelant les États à mettre en œuvre les Objectifs de Développement Durable (ODD) de manière globale et coordonnée et à adopter un système solide de responsabilisation tant au niveau local qu'aux niveaux national et international, en incluant notamment les mécanismes et procédures relatifs aux droits de l'homme des Nations Unies. L'année prochaine, **la Journée annuelle sur les droits**



de l'enfant (mars 2017) sera entièrement consacrée à « La protection des droits de l'enfant dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable ». DEI, en tant que coordinateur et membre du Groupe de travail sur les enfants et la violence, va continuer à mener des actions avec d'autres ONG pour la réalisation effective des ODD.

De plus, en tant que membre du Groupe de travail sur l'investissement en faveur des enfants, DEI a coparrainé une [déclaration](#) saluant [le rapport de suivi de l'investissement dans les droits de l'enfant du OHCHR](#) et encourageant les États à modifier la façon dont les ressources publiques sont mobilisées pour faire en sorte qu'elles soient réparties équitablement et utilisées efficacement pour garantir au mieux les droits de l'enfant, notamment compte tenu de l'Agenda 2030.

Un évènement a également été organisé par la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants pour lancer le [Mouvement urgent visant à mettre un terme à la violence à l'égard des enfants \(High Time Movement\)](#), dont le but est de stimuler et soutenir les initiatives pour mettre fin aux violences contre les enfants dans le monde entier et remplir les ODD liés à la violence, particulièrement l'objectif 16.2 pour arrêter les abus, l'exploitation, le trafic et toutes les formes de violence et de torture à l'encontre des enfants. Il est aussi important de noter que DEI fait partie du [Partenariat mondial pour mettre fin à la violence à l'encontre des enfants](#) qui a été constitué pour faire en sorte que les ODD relatifs à la violence sont bien remplis.

Lors d'un évènement commun (7 mars), l'UNICEF et l'Union européenne ont présenté un [Manuel sur les droits de l'enfant dans la coopération pour le développement](#) qui analyse comment les droits de l'enfant peuvent devenir une priorité dans tous les secteurs du développement.

➤ **PROTECTION DE LA FAMILLE**

En réponse à la résolution du CDH de l'année dernière sur la protection de la famille ([A/HRC/29/L.25](#)), DEI, avec d'autres ONG sur les droits de l'enfant, a mis en place un Groupe de travail ad hoc pour continuer à traiter ce sujet émergent et s'assurer que les droits de l'enfant ne sont pas bafoués et sont considérés comme autonomes au sein de la structure familiale. Un [communiqué commun](#) a été fait à ce sujet (11 mars).

➤ **EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)**

Le CDH-31 a adopté des conclusions de l'[Examen périodique universel](#) pour 14 États, dont le Liban, la Mauritanie et l'Australie où DEI est présent grâce à ses sections nationales. AMSME/DEI-Mauritanie était à Genève pour l'adoption des conclusions de l'EPU sur la Mauritanie et a fait une [déclaration](#) sur la nécessité de s'intéresser à la question des violences à l'encontre des filles et en particulier aux violences sexuelles, aux mutilations génitales féminines (MGF) et aux mariages forcés et précoces.

Dans une décision ([A/HRC/31/L.4](#)) sur le prochain cycle de l'EPU, le CDH a décidé que le troisième cycle commencerait en avril/mai 2017.

➤ **DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME**

Dans une résolution ([A/HRC/31/L.28](#)) sur **la protection des défenseurs des droits économiques, sociaux et culturels**, le Conseil a encouragé les États à prendre toutes les



mesures nécessaires pour garantir les droits et la sécurité des défenseurs des droits de l'homme, et notamment ceux travaillant pour le respect des droits économiques, sociaux et culturels.

Dans une résolution ([A/HRC/31/L.21](#)) sur **la promotion et la protection de tous les droits de l'homme dans le contexte de manifestations pacifiques**, le Conseil a invité les États à promouvoir un environnement sûr et favorable qui permette aux individus et aux groupes d'exercer leur droit de réunion et leurs droits à la liberté d'expression et d'association.

➤ ZONES DE CONFLIT ARME

Dans une résolution ([A/HRC/31/L.36](#)) sur **le droit du peuple palestinien à l'autodétermination**, le Conseil a engagé Israël à mettre fin à son occupation du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est et a réaffirmé son soutien à la solution consistant à avoir deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Dans une résolution ([A/HRC/31/L.37](#)) sur **la situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est**, le Conseil a demandé qu'une attention urgente soit accordée au sort et aux droits des Palestiniens emprisonnés et détenus dans les prisons israéliennes.

Dans une résolution ([A/HRC/31/L.38](#)) pour **faire en sorte que les responsabilités soient établies et que justice soit faite pour toutes les violations du droit international dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est**, le Conseil a demandé au Haut-Commissaire de procéder à un examen détaillé des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formulées à l'intention de toutes les parties par les mécanismes compétents du Conseil des droits de l'homme et de présenter un rapport au Conseil à sa 35^e session (juin 2017).

Dans une résolution ([A/HRC/31/L.39](#)) sur **les colonies de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé**, le Conseil a exigé qu'Israël mette fin immédiatement à toutes ses activités de colonisation dans ces zones.

Dans une résolution ([A/HRC/31/L.31](#)) sur **les droits de l'homme dans le Golan syrien occupé**, le Conseil a considéré que toutes les mesures et dispositions législatives ou administratives qui ont été ou seront prises par Israël aux fins de modifier le caractère et le statut juridique du Golan syrien occupé sont nulles et non avenues.

DEI-Palestine a fait une déclaration appelant les États à condamner l'utilisation excessive de la violence par les forces armées israéliennes à l'encontre des Palestiniens dans les territoires occupés, y compris à Jérusalem-Est. DEI a invité le Secrétaire général des Nations Unies à inscrire les forces israéliennes dans l'annexe de son prochain rapport annuel sur les enfants et les conflits armés étant donné l'intensification des violences en Cisjordanie qui ont coûté la vie à quarante enfants, tués par les forces israéliennes.

Suite à la démission en janvier 2016 du **Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés palestiniens depuis 1967**, le CDH-31 a nommé M. Stanley Michael LYNK (Canada) à ce mandat.

Dans une résolution ([A/HRC/31/L.5](#)) sur **la situation des droits de l'homme en République arabe syrienne**, le Conseil a décidé de proroger d'un an le mandat de la Commission d'enquête



et a exigé de toutes les parties qu'elles prennent toutes les mesures nécessaires pour protéger les civils.

Dans une résolution ([A/HRC/31/L.20](#)) sur **l'assistance technique et le renforcement des capacités afin d'améliorer la situation des droits de l'homme en Libye**, le Conseil a vigoureusement exhorté toutes les parties à mettre fin immédiatement aux violations des droits de l'homme et a demandé au Haut-Commissariat de continuer à collaborer étroitement avec la Mission d'appui des Nations Unies en Libye afin d'apporter au Gouvernement libyen une assistance technique coordonnée dans le domaine des droits de l'homme et de présenter un rapport au Conseil à sa 34^e session (mars 2017).

32^E SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES (CDH-32) :

La prochaine session du Conseil des droits de l'homme (CDH-32) aura lieu du 13 juin au 1^{er} juillet 2016. Seront notamment discutées des questions relatives aux migrants, à l'indépendance des juges et avocats et aux trafics, discriminations et violences à l'encontre des femmes.

SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES (UNGASS) SUR LA DROGUE

L'**UNGASS** sur la drogue aura lieu à New York (du 19 au 21 avril). DEI a, avec d'autres ONG, fait un **communiqué** public pour s'assurer que la question des droits des enfants sera abordée de manière globale et sera effectivement prise en compte pendant ces discussions. De plus, l'usage et la production de drogue est lié à la privation de liberté des enfants, ce qui en fait donc un sujet important à discuter dans le cadre de la prévention.

COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT DES NATIONS UNIES :

Durant sa **71^e session** (du 11 au 29 janvier), le Comité des droits de l'enfant a examiné le rapport périodique de la France sur la mise en œuvre de la Convention sur les droits de l'enfant (la France étant le seul pays dans lequel DEI a une section nationale à être examiné). **DEI-France** a présenté un **rapport alternatif** commun avec d'autres ONG au Comité des droits de l'enfant pour l'examen et les représentants de DEI-France se sont déplacés à Genève pour assister à l'échange et rencontrer les membres du Comité. Une délégation de jeunes (des élèves de lycée) ont également participé à la session et ont pu mener un entretien avec Mme Idrissi, membre du Comité. Plus d'information [ici](#).

La prochaine session du Comité des droits de l'enfant (**72^e session**) aura lieu **du 17 mai au 3 juin**. Pour plus de détails sur la session, vous pouvez visiter le [site officiel](#).

N'hésitez pas à me contacter pour plus d'informations sur un ou plusieurs des points traités.

Bien à vous,

Anna D. Tomasi
Advocacy Coordinator

Defence for Children International (DCI), 1, Rue de Varembe, P.O. Box 88, CH1211 Geneva 20
E: anna.tomasi@defenceforchildren.org **T:** +41 (0)22 566 0591 **W:** www.defenceforchildren.org
Skype: annadtomasi